

18 décembre 2008

ELECTIONS POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)

Cher(e) collègue,

« Le dialogue social dans les postes : une utopie ? » Tel était le titre de l'éditorial de la « Lettre du syndicat CFDT-MAE » de décembre 1997. Dix ans et deux accords cadres ministériels plus tard, le dialogue social se mettait en place beaucoup trop lentement à notre goût. Il était donc temps de donner un coup d'accélérateur. Tel est l'objet du 3ème accord ministériel, signé en juillet dernier après six réunions de négociations. Il prévoit des innovations importantes pour consolider le dialogue social dans les postes et vous permettre de vous faire entendre.

Les enjeux de cette élection

Beaucoup de postes étant encore dépourvus de représentants du personnel – qui étaient désignés jusqu'à maintenant par les syndicats parisiens -, la CFDT a proposé qu'ils soient désormais élus par leurs collègues, localement. **Ces élections reflèteront le « paysage syndical » local et donneront une légitimité à vos représentants.**

Nous avons insisté pour que les chefs de poste s'impliquent vraiment dans le dialogue social. L'accord, qui prévoit que *« la qualité du dialogue social constituera un des éléments pris en compte dans l'évaluation du chef de poste »*, constitue un outil efficace pour sensibiliser les chefs de poste et les chefs d'établissement culturels aux enjeux de management et de dialogue social.

Les revendications de la CFDT-MAE

Les problèmes de **logement en poste** arrivent en tête des préoccupations des collègues expatriés. L'administration affirme qu'elle a compris l'urgence et l'importance de cette question et nous promet que des solutions seront proposées (augmentation du nombre de prises à bail et/ou « déforfaitisation » de la part logement dans l'indemnité de résidence). En attendant qu'une solution globale soit trouvée, les questions relatives au logement doivent être débattues en CCP. L'attribution des logements de l'Etat doit s'effectuer selon des critères transparents.

L'évolution des rémunérations (indemnité de résidence, majorations familiales et supplément familial) est décidée à l'administration centrale selon des mécanismes complexes, peu transparents et avec des effets-retard difficiles à admettre par les collègues qui voient leurs émoluments fondre trimestre après trimestre. Cependant l'expérience montre que les instances de dialogue social permettent de faire prendre conscience aux responsables des postes, du mécontentement des agents et du décalage entre les ajustements au titre du change-prix et les réalités locales, dont les indices *Mercer* ne rendent pas toujours compte... La CCP peut être le lieu où s'élaborent des argumentaires et des dossiers chiffrés pour convaincre l'administration centrale d'opérer les ajustements qui s'imposent quand l'érosion des IR devient insupportable.

Dans les postes où il n'existe pas de comité local d'hygiène et de sécurité (c'est malheureusement le cas le plus fréquent), le dialogue social doit prendre en compte **les impératifs de santé au travail** (médecine du travail, respect de l'interdiction de fumer), de sécurité (prévention des accidents de service et de trajet), **les conditions de travail**, et la lutte contre les fléaux que constituent **le stress au travail, les discriminations, le harcèlement moral et les abus de pouvoirs**.

Les règlements intérieurs pour **l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT)** doivent être négociés en CCP : la CFDT revendique la récupération – selon des modalités à discuter poste par poste – des permanences, des astreintes et des heures supplémentaires, qui doivent rester exceptionnelles et répondre à de véritables nécessités de service.

La CFDT-MAE c'est aussi,

- . le syndicat majoritaire au MAEE avec près de 1.500 adhérents et militants, 35 collectifs et sections syndicales à Paris, à Nantes et dans les postes, plus de 70 élus dans tous les organismes paritaires à l'administration centrale (CAP, CTP, CHS, œuvres sociales), 12 permanents qui consacrent leur temps, leur énergie et leur bonne volonté pour vous conseiller et défendre vos intérêts dans les instances de dialogue social,*
- . un site internet et intranet (www.cfdt-mae.fr) mis à jour quotidiennement, qui comporte des pages dédiées aux sections syndicales à l'étranger et aux principaux dossiers revendicatifs (questions statutaires, réformes, rémunérations, évaluation, formation, parité, retraite, handicap, lutte contre les discriminations et la souffrance au travail, etc.).*